

## Le financement de l'enseignement supérieur

### Repères pour l'élaboration des politiques

#### DÉVELOPPER LES FINANCEMENTS AFIN DE METTRE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ÉCONOMIE

- Le principe fondamental régissant l'élaboration d'une stratégie de financement est que les fonds publics orientent le système d'enseignement supérieur de manière à faciliter sa contribution à la société et à l'économie. Cela nécessite de définir les finalités et les objectifs du système à travers lesquels cette contribution est apportée.
- Rendre la stratégie de financement compatible avec les objectifs du système d'enseignement supérieur - par exemple, expansion, qualité, rentabilité, équité, capacité des établissements ou du système – qui diffèrent selon les pays et selon les circonstances.
- S'assurer que la stratégie de financement est transparente, flexible, prévisible, équitable (pour les établissements, les étudiants et le contribuable), permet un contrôle public, laisse place à l'innovation, prend en compte l'autonomie des établissements, est induite par la demande, reconnaît les missions des établissements et est ouverte aux établissements privés (dans certains cas).
- Formuler une stratégie de long terme, notamment des plans d'investissement et des mécanismes permettant de lever des ressources supplémentaires. Indiquer à quels programmes et politiques les fonds publics supplémentaires doivent aller en priorité.

#### APPLIQUER LE PRINCIPE DU PARTAGE DES COÛTS ENTRE L'ÉTAT ET LES ÉTUDIANTS

- Accorder des subventions publiques au titre des études supérieures en établissement public ou privé, mais sans que les contribuables supportent une part trop lourde des coûts, dans la mesure où les avantages que tirent les particuliers de leurs études supérieures sont importants.
- Imposer des droits de scolarité aux étudiants, notamment lorsque le montant limité des crédits publics restreint le nombre des étudiants, réduit les niveaux de dépenses par étudiant ou limite l'aide financière aux groupes défavorisés. Les économies réalisées grâce à la répartition des coûts peuvent être utilisées pour élargir l'accès à l'enseignement supérieur en renforçant les mécanismes de soutien aux étudiants.
- Dans les pays où les droits de scolarité sont peu répandus, lancer un débat public pour aider à déterminer si :
  - une dépendance forte à l'égard des financements publics est viable
  - les avantages pour les particuliers sont faibles au point de justifier des droits de scolarité peu élevés, en particulier pour les étudiants les plus aisés
  - des droits de scolarité supérieurs pour les étudiants les plus aisés pourraient consolider le système de soutien aux étudiants
- Étudier la possibilité de prendre des mesures de stabilisation des droits de scolarité pour contenir et modérer les coûts.
- Autoriser les établissements à fixer des droits de scolarité différents selon les programmes afin de rendre le système plus réactif aux préférences des étudiants et des employeurs, et générer des gains d'efficacité.

#### ACCORDER DES SUBVENTIONS PUBLIQUES AUX PROGRAMMES SUPÉRIEURS EN FONCTION DE LEUR UTILITÉ POUR LA SOCIÉTÉ

- Définir les grands principes permettant d'établir des niveaux de subventions publiques différents selon les programmes, notamment :
  - Accorder des subventions publiques plus élevées aux domaines prioritaires (par exemple, lorsque le nombre de diplômés est inférieur à la demande) et moins élevées aux programmes prisés dont les diplômés retirent de nombreux avantages.

- La pertinence des programmes nouveaux devrait être évaluée (par exemple, répondent-ils aux besoins du marché du travail, favorisent-ils l'innovation ou répondent-ils aux attentes des collectivités) avant qu'ils soient homologués.
- Pour s'assurer de la pertinence des programmes pour la société, il faut disposer d'un système d'assurance qualité fiable, dans la mesure où il est peu probable que des programmes de qualité médiocre soient pertinents pour le marché du travail.
- Accorder des subventions publiques aux programmes dûment homologués proposés par les établissements privés. D'un point de vue économique, il n'est pas justifié d'établir une distinction entre les établissements publics et privés, du moment que la qualité est assurée.
- Calculer les financements des établissements en utilisant des formules de financement reposant sur des indicateurs de moyens et de résultats, et incluant des éléments stratégiquement ciblés :
  - Fonder les dotations forfaitaires aux établissements sur des formules transparentes établies à partir d'un ensemble équilibré d'indicateurs de moyens et de résultats.
  - Envisager d'allouer des financements aux établissements au moyen d'accords ou de contrats axés sur les résultats et négociés entre l'État et chaque établissement.
  - Prévoir des programmes de développement ciblés pour contribuer à rendre la mission des établissements conforme à la stratégie générale prévue pour l'enseignement supérieur, même si une multitude de financements ciblés risque de réduire la transparence et d'augmenter les coûts de transaction.
  - L'allocation des fonds aux établissements devrait reposer sur une approche individualisée reconnaissant la diversité des rôles et des missions des établissements.
  - Laisser les établissements disposer librement de leurs dotations forfaitaires.
  - Assurer la stabilité du financement des établissements pour favoriser leur développement dans une perspective de long terme.
  - Autoriser les établissements à diversifier leurs sources de financement.
  - Financer les infrastructures par différentes sources.
- Accroître la rentabilité par des mesures visant à réduire les inefficacités des systèmes d'enseignement supérieur :
  - lier le financement plus étroitement aux taux de réussite
  - appliquer des mesures visant à réduire les taux d'échec et la durée des études
  - réduire les bourses publiques aux étudiants qui restent trop longtemps dans le système
  - supprimer les programmes faisant double emploi
  - supprimer les programmes ayant peu d'inscrits et redéployer éventuellement le personnel universitaire sur d'autres programmes
  - réduire le corps enseignant pour répondre à la baisse des inscriptions d'étudiants
  - développer l'utilisation partagée des locaux
  - augmenter la mobilité des étudiants entre les établissements

## ÉLABORER UN SYSTÈME GÉNÉRAL D'AIDE AUX ÉTUDIANTS

- Assortir la stratégie globale de financement d'un système exhaustif de soutien aux étudiants afin de réduire leurs contraintes de liquidité.
- Un système associant bourses et prêts aide les étudiants à financer leurs droits de scolarité et leurs frais de subsistance, à limiter la durée excessive du travail à temps partiel et/ou à réduire une trop grande dépendance envers le soutien de la famille.
- Un système de prêts remboursables en fonction des revenus futurs protège des risques et de l'incertitude auxquels sont confrontés les particuliers en apportant une garantie contre le défaut de remboursement, et améliore la progressivité en offrant des aides publiques inférieures aux diplômés dont les revenus sont plus élevés.
- Dans beaucoup de pays, les systèmes d'aide aux étudiants doivent être élargis et diversifiés, et ils doivent mettre fortement l'accent sur les besoins financiers des étudiants.
- Tendre vers un système universel de prêts remboursables en fonction des revenus futurs, complété par un dispositif de bourse sous conditions de ressources.

- Déterminer les bourses à partir de l'évaluation des besoins financiers des étudiants, afin de favoriser l'accès des jeunes les plus défavorisés, qui sous-estiment les avantages nets d'une formation supérieure en raison de leur handicap socioéconomique.
- Veiller à ce que les aides aux étudiants soient suffisantes pour couvrir les frais de subsistance.
- Permettre aux étudiants du secteur public comme du secteur privé d'obtenir des aides.
- Envisager de créer une agence au sein ou en dehors du ministère en charge de l'enseignement supérieur, qui sera chargée de l'administration et de l'offre de prêts et de bourses aux étudiants.

## RÉFÉRENCES

Ces repères généraux pour l'élaboration des politiques sont extraits de l'examen thématique de l'enseignement supérieur, qui porte sur 24 pays, et dont les conclusions sont présentées dans *Enseignement supérieur pour la société de la connaissance*, paru en septembre 2008. Les rapports de base préparés par 21 pays, les *Examens de l'enseignement supérieur* dans 14 pays et d'autres documents de l'examen sont également disponibles sur le site web de l'OCDE : [www.oecd.org/edu/tertiary/review](http://www.oecd.org/edu/tertiary/review).